



## Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale

# Exposé des valeurs fondamentales

Le Bureau du Procureur s'engage à respecter, dans sa quête inlassable d'une justice indépendante et impartiale au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les trois valeurs fondamentales suivantes :

Dévouement

Intégrité

Respect

Ces trois valeurs fondamentales doivent, en toutes circonstances, guider nos décisions et nos interactions avec les autres, non seulement au sein du Bureau mais aussi avec nos collègues des autres organes de la Cour, ainsi qu'avec toutes les personnes avec lesquelles nous avons des contacts.

*Cette valeur fondamentale reflète l'importance d'aspirer à l'excellence dans l'exercice de nos activités professionnelles au quotidien et, de manière générale, dans nos vies. Elle nous rappelle que les fonctionnaires du Bureau du Procureur ne sauraient se contenter de résultats médiocres mais aspirent au contraire à l'excellence dans toutes leurs actions. Elle met l'accent sur le fait que le Bureau du Procureur ne peut s'acquitter de sa mission et obtenir de bons résultats dans l'intérêt des personnes qui subissent l'injustice des crimes visés par le Statut de Rome si ses fonctionnaires ne font pas preuve d'un véritable attachement au mandat de la Cour et d'une déontologie sans faille.*

Dévouement

Les exemples ci-dessous illustrent des comportements qui reflètent le dévouement :

- a. Consacrer le temps nécessaire et déployer les efforts qui s'imposent pour mener à bien ses activités dans les délais impartis, sans négliger pour autant l'indispensable équilibre entre travail et vie privée ;
- b. Assumer l'entière responsabilité de ses fonctions, en accordant une attention particulière au détail et en s'attachant tout particulièrement à produire un travail de qualité ;
- c. Rechercher sans cesse des moyens innovants susceptibles d'accroître l'efficacité et d'améliorer les résultats ;
- d. Tirer les enseignements de l'expérience acquise et partager les enseignements tirés des erreurs comme des succès ;
- e. S'employer activement à renforcer ses aptitudes, au sein du Bureau et à l'extérieur, afin d'atteindre le plus haut degré de professionnalisme et de compétence ;
- f. Demander de l'aide si nécessaire pour parvenir aux meilleurs résultats ;
- g. Fournir des informations en retour à autrui et chercher à en obtenir sur soi ;
- h. Se montrer consciencieux dans toutes ses démarches, en ne perdant jamais de vue la mission du Bureau du Procureur, en mettant tout en œuvre pour s'en acquitter ; et
- i. Ne jamais se satisfaire d'un « pis-aller » ou d'une solution « acceptable ».

## Intégrité

*L'intégrité est une qualité qui consiste à se comporter avec honnêteté, transparence et équité conformément à des principes moraux inébranlables. Cette valeur signifie que nous devons afficher une moralité irréprochable en principe mais aussi dans notre comportement au quotidien, sur le lieu de travail comme à l'extérieur et dans nos échanges avec autrui.*

Les exemples ci-dessous illustrent des comportements qui reflètent l'intégrité :

- a. Placer les intérêts de la Cour en tête des priorités et préserver l'indépendance et l'impartialité du Bureau dans toutes nos actions ;

- b. Se comporter équitablement dans toutes ses actions et prendre des décisions de manière courageuse, honnête et transparente, après avoir soigneusement évalué les informations pertinentes de manière indépendante, impartiale et objective ;
- c. S'exprimer avec sincérité et avoir le courage de dire le fond de sa pensée s'il y a lieu ;
- d. Agir avec loyauté et assumer pleinement la responsabilité de ses actions à l'égard du Bureau et d'autrui, et faire preuve de solidarité envers les autres ;
- e. S'abstenir de discréditer autrui et l'organisation ;
- f. Se laisser guider par une réflexion critique et par des principes élémentaires avant d'agir et de se forger une opinion ;
- g. Assumer la pleine responsabilité de ses actions, et notamment de ses erreurs, et ne pas hésiter à reconnaître ses échecs ;
- h. Faire preuve de cohérence dans les mesures adoptées pour résoudre les problèmes, donner des conseils et accepter d'en recevoir, et prendre des décisions ;
- i. Se montrer irréprochable en matière d'éthique et afficher un comportement digne d'un fonctionnaire international, notamment en matière de confidentialité ; et
- j. Gérer le temps et les ressources de l'organisation de manière responsable.

## Respect

*Pour ce qui est de cette valeur fondamentale, nous devons agir en tenant compte des sentiments, des souhaits et des droits d'autrui, respecter sincèrement la diversité et nous conformer aux valeurs et aux règles qui régissent notre organisation.*

Les exemples ci-dessous illustrent des comportements qui reflètent le respect :

- a. Respecter la CPI et le Bureau du Procureur en observant les règles propres au lieu de travail et au comportement du fonctionnaire international ;

- b. Traiter les autres comme on aimerait être traité soi-même, en se montrant particulièrement attentif à la diversité culturelle ;
- c. S'abstenir de toute forme de discrimination, favoritisme, harcèlement, dénigrement ou intimidation et intervenir pour empêcher de tels comportements ;
- d. Faire preuve d'empathie en communiquant avec diplomatie et tact, notamment dans des conversations délicates ;
- e. S'intéresser à autrui, sa culture, sa famille, ses centres d'intérêt et ses rêves ;
- f. Respecter la diversité des perspectives et des opinions professionnelles et contribuer à créer un environnement de travail propice à l'échange des idées et des opinions ;
- g. Se montrer réceptif aux idées des autres, et ne pas porter de jugement hâtif ;
- h. Favoriser un environnement collégial où chacun poursuit un but commun ; et
- i. Se respecter soi-même en tant que personne.

Si nous respectons ces trois valeurs fondamentales que sont le dévouement, l'intégrité et le respect, le Bureau du Procureur aura toutes les chances de s'acquitter de son mandat dans le cadre du Statut de Rome avec une efficacité incomparable.

Si nous mettons en œuvre ces trois valeurs fondamentales, le Bureau du Procureur deviendra assurément un environnement de travail agréable et productif. | **BdP**